

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

23 MARS 2026DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0474 960 894****Nom**(en entier) : **SUPALI**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Drève Richelle, 161/D (Bte. 19), 1410 Waterloo****Objet de l'acte : DEMISSION ET NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 février 2026

[...]

4.1. DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale prend acte de la démission de ABSOLUTE Consulting SRL, dont le siège social est situé Rue Quewée 72, 6230 Pont-à-Celles, RPM Hainaut division Charleroi, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0895.690.971 représentée par Monsieur Olivier Beguin, en sa qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 22 décembre 2025 et décide à l'unanimité de lui accorder décharge provisoire pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.

4.2. NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée décide de nommer, pour une durée de six exercices avec effet au 22 décembre 2025, l'administrateur suivant : XAVIER PIERLET SRL, dont le siège est situé à 1190 Forest, avenue des Sept-Bonniers 182, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0816.570.843, représentée par Monsieur Xavier Pierlet.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

L'assemblée décide que le mandat est exercé à titre gratuit sauf décision contraire.

4.3. PROCURATIONS

L'actionnaire décide de donner procuration aux administrateurs, à Guillaume Hellebaut et Jean-Matthieu Jonet, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de la modification des données à la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour Supali S.A,
Guillaume Hellebaut
Mandaté

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/04/2026 - Annexes du Moniteur belge